

Linstant Pradine. *Recueil général des lois et actes du Gouvernement d'Haïti...* T. 3. Paris : Auguste Durand, 1860. pp. 438

N° 769. — *CIRCULAIRE du Secrétaire d'Etat, aux administrateurs d'arrondissement, sur les successions vacantes.*

Port-au-Prince, le 14 janvier 1822.

La République ayant besoin plus que jamais, citoyen administrateur, de toutes ses ressources pour subvenir aux énormes dépenses qu'elle est obligée de faire, en conséquence, il faudra bien vous entendre avec les commissaires du gouvernement, pour recueillir exactement les successions vacantes et en faire aboutir les résultats dans les caisses publiques, et vous aurez soin de m'envoyer l'inventaire de chaque succession qui sera échue à la vacance. Je vous recommande aussi la plus grande exactitude dans la perception du droit sur la valeur locative des maisons; il ne faut point souffrir qu'elle soit arriérée.

Je vous salue, etc.

Signé : J.-C. IMBERT.